

MERCVRE DE FRANCE

TOME TRENTIÈME

Avril-Juin 1899

NOTES
SUR LE MARTINÉSISME
ET LE MARTINISME

I

On ne connaissait jusqu'ici, comme on le verra plus loin, que quelques pages du *Traité de la Réintégration des Êtres* (1). C'est grâce à M. René Philipon que nous devons de pouvoir désormais le lire dans son entier et déterminer, par suite, d'une manière complète et précise, la doctrine, dans sa partie théorique du moins, du célèbre illuminé, Martines de Pasqually.

Le *Traité de la Réintégration des Êtres* est — peut-être à dessein — un ouvrage assez mal composé. Il est écrit sans ordre et il contient des répétitions nombreuses et des digressions. La langue est assez claire cependant, quoique l'auteur emploie un certain nombre de mots dans un sens qui n'est propre qu'à lui.

Le Dieu de Pasqually n'est pas absolu, infini, et il est contradictoire. Il dénie, en effet, à Dieu le pouvoir de connaître les pensées de ses créatures avant que celles-ci ne les aient conçues. Sa prescience n'est donc pas absolue.

D'autre part, il dira, dans la même phrase :

« Il ne peut y avoir du vide auprès du Créateur, ni dans son immensité; cette immensité *n'ayant pas de bornes*, tous les esprits y trouvent facilement leur place dès qu'ils sont émanés du sein du Créateur; et aussi cette immensité *s'étend* à mesure que le Créateur émane des esprits de son sein (2). »

(1) Martines de Pasqually : *Traité de la Réintégration des Êtres*, 1 vol. in-16 jésus, Chacornac.

(2) *Traité de la Réintégration des Êtres*, p. 311.

D'un côté, l'immensité de Dieu n'a pas de bornes, de l'autre elle s'étend : la contradiction est évidente.

Pour Pasqually, il n'y a pas trois *hypostases*, c'est-à-dire trois personnes distinctes en Dieu :

« Ces trois personnes, écrit-il, ne sont en Dieu que relativement à leurs actions divines, et on ne peut les concevoir autrement sans dégrader la Divinité, qui est indivisible et qui ne peut être susceptible, en aucune façon, d'avoir en elle différentes personnalités distinctes les unes des autres. S'il était possible d'admettre dans le Créateur des personnes distinctes, il faudrait alors en admettre quatre au lieu de trois, relativement à la quadruple essence divine qui doit vous être connue, savoir : l'esprit divin 10, l'esprit majeur 7, l'esprit inférieur 3 et l'esprit mineur 4. C'est là que nous concevons l'impossibilité qu'il y a que le Créateur soit divisé en trois natures personnelles. Que ceux qui veulent diviser le Créateur en son essence observent au moins de le diviser dans le contenu de son immensité (1). »

Plus loin, il dira, en parlant du *Christ* et de l'*Esprit-Saint* : « Ils ne sont compris ni l'un ni l'autre dans aucune espèce d'émanation ni d'émancipation. Leurs actions et leurs opérations ont été et seront toujours purement spirituelles, divines, sans aucun assujettissement au temps ni au temporel (2). »

Mais ailleurs il écrit que le nombre 8 (3) symbolise « l'esprit doublement fort appartenant au Christ » (4), tandis que dans tout le cours de l'ouvrage le nombre 10 symbolise la Divinité. Si le mot *Christ* désigne ici une des trois personnes divines, il est clair qu'il y a contradiction.

Martines associe, d'une manière assez heureuse, les deux doctrines de l'émanation et de la création. Il fait dire à Noé, parlant aux habitants de l'arche, avant de les congédier :

(1) *Traité de la Réintégration des êtres*, pp. 234-235.

(2) *Ibid.*, p. 322.

(3) Le nombre 8, « nombre de la double puissance spirituelle », était le nombre d'Adam, avant la chute (V. pp. 324 et 325).

(4) *Ouv. cit.*, p. 79.

« Les eaux qui se sont élevées jusqu'aux portes du firmament et qui ont dérobé toute la nature à vos yeux, vous représentent le néant où était la nature universelle avant que le Créateur eût conçu, dans son imagination, d'opérer la création (1) tant spirituelle que temporelle. Il nous fait voir clairement que tout être temporel provient immédiatement de l'ordre de sa pensée et de sa volonté, et que tout être spirituel divin vient directement de son émanation éternelle. La création n'appartient qu'à la matière apparente, qui, n'étant provenue de rien, si ce n'est de l'imagination divine, doit rentrer dans le néant; mais l'émanation appartient aux êtres spirituels qui sont réels et impérissables. Tous les esprits, soit majeurs, soit mineurs, existeront éternellement dans une personnalité de distinction, dans le cercle (2) de la Divinité. L'Éternel est appelé Créateur, non seulement pour avoir créé (3), mais aussi parce qu'il ne cesse et ne cessera jamais de créer des vertus et des puissances d'actions spirituelles en faveur des élus. Ces êtres spirituels sont certainement innés dans la divinité, comme le séminal de la reproduction des formes est inné dans le corps général et particulier de l'univers (4). »

Ces êtres spirituels que Dieu émana, « avant le temps, pour sa propre gloire, dans son immensité divine (5) », existaient-ils ou n'existaient-ils pas, avant leur émanation ?

« Ils existaient, répond Martines, dans le sein de la Divinité, mais sans distinction d'action, de pensée et d'entendement particulier, ils ne pouvaient agir ni sentir que par la seule volonté de l'être supérieur qui les contenait et dans lequel tout était mû; ce qui, véritablement

(1) Si l'on rapproche cette phrase des deux suivantes, on voit qu'il y a encore ici contradiction : le mot création ne peut s'appliquer qu'aux choses et aux êtres temporels.

(2) Il semble que le Dieu de Martines n'occupe qu'une partie déterminée de l'Espace.

(3) Qui ? Quoi ? Il manque ici un mot évidemment.

(4) Pasqually : *Traité de la Réintégration des Êtres*, pp. 176-177.

(5) Ibid., p. 7.

ne peut pas se dire exister; cependant cette existence en Dieu est d'une nécessité absolue; c'est elle qui constitue l'immensité de la puissance divine. Dieu ne serait pas le père et le maître de toutes choses s'il n'avait innée en lui une source inépuisable d'êtres qu'il émane par sa pure volonté et quand il lui plaît (1). »

« Les premiers esprits émanés du sein de la Divinité étaient distingués entre eux par leurs vertus, leurs puissances et leurs noms (2) ». Ils formaient quatre classes: « Les noms de ces quatre classes d'esprits étaient plus forts que ceux que nous donnons vulgairement aux *Chérubins, Séraphins, Archanges et Anges*, qui n'ont été émancipés que depuis. De plus, ces quatre premiers principes d'êtres spirituels avaient en eux, comme nous l'avons dit, une partie de la domination divine: une puissance supérieure, majeure, inférieure et mineure, par laquelle ils connaissaient tout ce qui pouvait exister, ou être renfermé dans les êtres spirituels qui n'étaient pas encore sortis du sein de la Divinité (3). »

Ces esprits ne restèrent pas dans leur état de pureté divine. Ils prévariquèrent. « Leur crime fut, premièrement, d'avoir voulu condamner l'éternité divine dans ses opérations de création; secondement, d'avoir voulu borner la Toute-Puissance divine dans ces mêmes opérations; troisièmement, d'avoir porté leur pensée spirituelle jusqu'à vouloir être Créateurs des causes troisièmes et quatrièmes, qu'ils savaient être innées dans la toute-puissance du Créateur, que nous appelons *quatriple essence divine* (4). »

Comme ils n'étaient que des agents secondaires, Dieu étant le premier — « ils ne devaient être jaloux que de leur *puissance, vertu et opérations secondes* » (5). C'est pour les punir que « le Créateur fit force de loi sur son immutabilité en créant cet univers physique, en appa-

(1) Pasqually, *Traité de la réintégration des êtres*, p. 8.

(2) Ibid., p. 8.

(3) Ibid., p. 9.

(4) Ibid., p. 71.

(5) Ibid., p. 11.

rence de forme matérielle, pour être le lieu fixe où ces esprits pervers avaient à agir, à exercer en privation toute leur malice (1). »

« *L'homme* ne fut émané qu'après que cet univers fut formé par la Toute-puissance divine pour être l'asile des premiers esprits pervers et la borne de leurs opérations mauvaises, qui ne prévaudront jamais contre les lois d'ordre que le Créateur a données à sa création universelle. Il avait les mêmes vertus et puissances que les premiers esprits ; et quoiqu'il ne fût émané qu'après eux, il devint leur supérieur et leur aîné par son état de gloire et la force du commandement qu'il reçut du Créateur. Il connaissait parfaitement la nécessité de la création universelle ; il connaissait de plus l'utilité et la sainteté de sa propre émanation spirituelle, ainsi que la forme glorieuse dont il était revêtu pour agir dans toutes ses volontés sur les formes corporelles et passives. C'était dans cet état qu'il devait manifester toute sa puissance pour la plus grande gloire du Créateur en face de la création universelle, générale et particulière (2)... »

« Adam, dans son premier état de gloire, était le véritable émule du Créateur. Comme pur esprit, il lisait à découvert les pensées et les opérations divines (3). » Mais il se laissa tenter par un des principaux esprits pervers. Il « répéta ce que les premiers esprits pervers avaient conçu d'opérer pour devenir créateurs au préjudice des lois que l'Éternel leur avait prescrites pour leur servir de bornes dans leurs opérations spirituelles divines » (4).

Sa prévarication ne vint pas, quoiqu'elle partît de sa propre volonté, « immédiatement de sa pensée, cette pen-

(1) Pasqually, *Traité de la réintégration-des êtres*, p. 12.

(2) Pasqually distingue « l'univers en trois parties : 1° *l'univers* qui est une circonférence dans laquelle sont contenus le général et le particulier ; 2° *la terre* ou la partie générale de laquelle émanent tous les aliments nécessaires à substancier le particulier ; 3° *le particulier*, qui est composé de tous les habitants des corps célestes et terrestres » (p. 13).

(3) Ibid., pp. 12 et 13.

(4) Ibid., p. 17.

sée lui ayant été suggérée par les esprits prévaricateurs » (1).

« Adam, rempli d'orgueil, traça six circonférences en similitude de celles du Créateur, c'est-à-dire qu'il opéra les six actes de pensées spirituelles qu'il avait en son pouvoir pour coopérer à sa volonté de création. Il exécuta physiquement et en présence de l'esprit séducteur sa criminelle opération. Il s'était attendu à avoir le même succès que le Créateur éternel, mais il fut extrêmement surpris ainsi que le démon, lorsqu'au lieu d'une forme glorieuse, il ne retira de son opération qu'une forme ténébreuse et tout opposée à la sienne. Il ne créa en effet qu'une forme de matière, au lieu d'en créer une pure et glorieuse telle qu'il était en son pouvoir. Que devint donc Adam après son opération ? Il réfléchit sur le fruit inique qui en était résulté, et il vit qu'il avait opéré la création de sa propre prison, qui le resserrait plus étroitement, lui et sa postérité, dans des bornes ténébreuses et dans la privation spirituelle divine jusqu'à la fin des siècles. Cette privation n'était autre chose que le changement de forme glorieuse en forme matérielle et passive. La forme corporelle qu'Adam créa n'était point réellement la sienne, mais c'en était une semblable à celle qu'il devait prendre après sa prévarication (2). »

En effet, « à peine eut-il accompli sa volonté criminelle que le Créateur, par sa Toute-puissance, transmuta aussitôt la forme glorieuse du premier homme en une forme de matière passive semblable à celle qui était venue de son opération criminelle. Le Créateur transmuta cette forme glorieuse en précipitant l'homme dans les abîmes de la terre d'où il avait sorti le fruit de sa prévarication. L'homme vint ensuite habiter sur la terre comme le reste des animaux ; au lieu qu'avant son crime il régnait sur cette même terre comme Homme-Dieu, et sans être confondu avec elle ni avec ses habitants (3). »

(1) Pasqually, *Traité de la réorganisation des êtres*, p. 21.

(2) *Ibid.*, pp. 27-28.

(3) *Ibid.*, pp. 29-30.

Ici se posent fatalement à l'esprit ces questions :

Les premiers esprits péchèrent-ils par orgueil, comme l'affirme Pasqually, ou bien par ignorance ? Mais alors, pourquoi Dieu ne les créa-t-il pas sans orgueil et omniscients, autrement dit, parfaits ? Le pouvait-il d'ailleurs ? Si oui, Dieu est coupable ; si non, il ne saurait être rendu responsable de l'imperfection des créatures. Mais alors, se demandera-t-on, pourquoi Dieu les a-t-il émanées ou créées, sachant qu'elles feraient, étant imparfaites, fatalement le mal ? Strada a essayé de résoudre ces terribles questions dans sa *Religion de la science et de l'Esprit pur*. Nous regrettons de ne pouvoir le suivre sur ce terrain : de telles questions exigent une longue étude.

Quant à Martines, il se tire de la difficulté par des mots : « Le mal, dit-il, est enfanté par l'esprit et non créé ; la création appartient au Créateur et non à la créature ; les pensées mauvaises sont enfantées par l'esprit mauvais, comme les pensées bonnes sont enfantées par l'esprit bon ; c'est à l'homme à rejeter les unes et à recevoir les autres, selon son libre arbitre qui lui donne droit de prétendre aux récompenses de ses bonnes œuvres, mais qui peut aussi le faire rester pour un temps infini (1) dans la privation de son droit spirituel (2). »

Ailleurs, il dénierait au Créateur le pouvoir (il n'est donc pas tout-puissant ?) d'opérer sur les *causes secondes*, c'est-à-dire sur les esprits, et de prévoir, — ainsi que nous l'avons vu, — leur pensée avant qu'elle ne soit conçue. Le passage est curieux ; il mérite d'être cité :

« Je défie, dit-il, ce Dieu tout-puissant de lire dans aucune pensée qui n'aura pas été conçue. Si cette chose était en Son pouvoir, Il serait véritablement injuste de ne pas arrêter les funestes événements qu'Il saurait pour lors devoir survenir à la créature. Et alors ce serait Lui seul qui serait coupable. Mais comme Il a établi sur des

(1) Infini doit être pris ici, sans doute, dans le sens de très grand, sinon la *réintégration* ne serait pas universelle. (Voir plus bas).

(2) Ibid., p. 18.

lois immuables tout ce qui subsiste dans l'univers, et qu'Il a laissé une pleine liberté à Sa créature, Il n'a pas en Lui-même Sa *prescience* et Il ne prend aucune part aux causes secondes dans cet univers. Quiconque donne le nom de devin au Créateur ou à Sa créature, insulte l'un et l'autre, pèche contre l'esprit, et sera horriblement puni (1). »

Ainsi Pasqually rapetisse Dieu ; il le fait *fini* pour le laver de tout mal.

Je n'abandonne pas la question de la chute, sans citer d'autres passages de son livre, indiquant d'autres conséquences de la désobéissance de l'esprit pervers et de l'homme :

« Il faut que tu saches, Israël — c'est Moïse que Pasqually fait parler — que le changement qu'opéra la prévarication des esprits pervers fut si fort que le Créateur fit force de loi, non seulement contre ces prévaricateurs, mais même dans les différentes classes spirituelles de l'immensité divine. Tu dois le concevoir par la vie de confusion que tu mènes ici-bas, par la création du temps, et par les différentes actions qui s'opèrent dans le surcéleste, le céleste et le terrestre, où tout t'enseigne le changement universel produit par cette prévarication ; mais, cependant, comme cette prévarication arriva avant que les mineurs (2) fussent émanés, ils ne purent en recevoir aucune souillure ni aucune communication ; aussi n'arriva-t-il pour lors aucun changement dans leur classe, et c'est pour cette raison qu'ils furent les dépositaires de la grande puissance de la Divinité (3) ».

D'autre part, « la prévarication (d'Adam) étant infiniment plus grande que celle des démons, ces mêmes esprits (4), habitants de l'immensité, ressentirent alors une attraction encore plus forte que la première fois, et cette maudite opération de l'homme opéra sur eux un

(1) Ibid., p. 386.

(2) C'est-à-dire les hommes.

(3) Pasqually, p. 313.

(4) Il s'agit de ceux des classes spirituelles.

nouveau changement dans leurs lois d'action et d'opération, c'est-à-dire qu'à l'instant du crime d'Adam, le Créateur fit force de loi sur les êtres spirituels de Son immensité, et leurs lois d'action et d'opération ne furent plus les mêmes qu'elles étaient, non seulement avant la prévarication des premiers esprits, mais lors de l'émancipation du premier homme (1) ».

D'après ces deux derniers textes, Dieu serait injuste. En effet, il punit, par deux fois, les esprits qui n'avaient commis aucun crime. Décidément, le Dieu de Pasqually n'est pas parfait.

Ainsi la chute est universelle. Tous les êtres sont tombés. Se relèveront-ils, se réconcilieront-ils avec le Créateur ? Seront-ils *réintégrés* dans leurs prérogatives et droits primitifs ?

Cette réintégration est possible, affirme Pasqually, et elle sera universelle, semble-t-il. « Les esprits qui actionnent et opèrent dans le surcéleste, le céleste et le terrestre, étant destinés à accomplir la manifestation temporelle de la justice et de la gloire du Créateur, ont des puissances et des opérations spirituelles temporelles bornées par leur assujettissement au temps. Lorsque le temps sera passé, ces esprits ne passeront point ; ils changeront seulement d'actions et d'opérations, c'est-à-dire qu'ils seront réunis à leur premier principe d'opérations purement spirituelles divines, comme les esprits qui habitent actuellement l'immensité divine (2). »

Pour être réintégré, l'homme doit atteindre l'état de Christ. Pasqually, si l'on en croit M. Franck, disait à l'abbé Fournié :

« Chacun de nous, en marchant sur ses traces, peut s'élever au degré où est parvenu Jésus-Christ. C'est pour avoir fait la volonté de Dieu que Jésus-Christ, revêtu de la nature humaine, est devenu le Fils de Dieu lui-même. En imitant son exemple ou en conformant notre volonté à la volonté divine, nous entrerons comme lui dans

(1) Pasqually, p. 317.

(2) Ibid., pp. 310-311.

l'union (1) éternelle de Dieu. Nous nous viderons de l'esprit de Satan pour nous pénétrer de l'esprit divin ; nous deviendrons un comme Dieu est un, et nous serons consommés en l'unité éternelle de Dieu le Père, de Dieu le Fils et de Dieu le Saint-Esprit, conséquemment consommés dans la jouissance des délices éternelles et divines (2). »

C'est donc en conformant notre volonté à la volonté divine, en marchant sur les traces du Christ et aussi des autres élus, tels que Abel, Enoch, Noé, Melchisédech, Abraham, Moïse, que nous serons réintégrés. Ces élus ont, par leur sacrifice, réconcilié l'homme avec Dieu.

Pour opérer la réintégration, Dieu se sert aussi des *majeurs*. Ils doivent « instruire les hommes de sa volonté ». Il se sert encore « des inférieurs qui actionnent, dans toute l'étendue de la création universelle, soit sur le corps terrestre, soit sur l'aquatique et le fougueux ou l'axe central (3) ».

L'homme lui-même est un des principaux agents de la réintégration universelle. Il doit, pour cela, chercher à entrer en relations avec les esprits supérieurs.

Les moyens d'établir ces communications constituent la partie pratique ou cérémonielle de la doctrine de Martines. Cette partie est bien moins développée, dans son *Traité*, que la partie théorique. Elle est d'ailleurs incomplète et souvent obscure. Néanmoins, on peut trouver d'utiles indications, dans les descriptions et commentaires que fait Pasqually, des sacrifices d'Abel, d'Abraham, des fils de Noé, du tabernacle de Moïse, etc. On consultera aussi, avec fruit, sur ce point, l'ouvrage déjà cité de M. Papus. Il contient un certain nombre de

(1) Par le mot « union », Martines entend-il que nous serons confondus, annihilés en Dieu ? Nous ne le croyons pas. Le texte précédent et un autre cité plus haut indiquent clairement le contraire. C'est donc à tort que M. Franck écrit, dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques* (art. *Martines de Pasqually*), que la volonté des êtres réintégrés « s'annihile elle-même ».

(2) *Martines de Pasqually*, par Papus, 1 vol. in-18, Paris, 1895, pp. 116-117.

(3) *Traité de la Réintégration des Êtres*, p. 178.

lettres de Pasqually à Willermoz, se rapportant aux pratiques magiques, plus les catéchismes et rituels des Elus Coëns.

Pasqually n'ignorait pas les théories astrologiques et alchimiques : il y est fait souvent allusion dans son traité.

L'ouvrage de Pasqually est précédé, en guise de préface, d'une notice de l'éditeur, que je crois devoir reproduire en entier, et que voici :

II

Notice historique sur le Martinésisme et le Martinisme

« En cette étrange fin du dix-huitième siècle qui vit William Law en face de Hume, Swedenborg en face de Kant, Saint-Germain, Mesmer et Cagliostro en face de Rousseau, de Diderot et de Voltaire, alors que l'Europe entière se couvrait d'une infinité de sectes et de rites, et que les idées les plus vaines comme les plus sublimes se dressaient une tribune dans les loges maçonniques, apparut en France un homme dont le silencieux labeur fait un curieux contraste aux turbulentes propagandes de la plupart des réformateurs de son temps : Martinès de Pasqually. Cet homme, d'un désintéressement et d'une sincérité au-dessus de tout soupçon, s'efforça de ramener aux principes essentiels de la Franc-Maçonnerie certaines loges qui s'en étaient très sensiblement écartées à cette époque, par suite d'une série d'événements qu'il est inutile de rapporter ici.

» La tâche de Martinès était difficile : parcourant successivement, de 1760 à 1772, les principales villes de France, il sélecta au sein des ateliers maçonniques ce qu'il jugea pouvoir servir à constituer un noyau, un centre pour ses opérations ultérieures. Délivrant au nom de son Tribunal Souverain, établi à Paris dès 1767, des patentes constitutives aux loges clandestines de province, il n'hésita pas à recruter aussi au dehors les hommes qui lui parurent dignes du ministère qu'ils auraient à exercer.

» C'est ainsi que se forma ce que M. Matter appelle avec justesse le *Martinésisme*, et qui, sous le nom de Rité des Elus Coëns, n'est autre chose qu'une branche très orthodoxe de la

Franc-Maçonnerie, greffée sur l'ancien tronc et basée sur un ensemble d'enseignements traditionnels très précis, transmis suivant exactement la puissance réceptive acquise par ses membres au moyen d'un travail entièrement personnel. La théorie et la pratique se tenaient étroitement.

» Malheureusement Martinès se laissa entraîner par son zèle à négliger la véritable base de l'institution maçonnique. Tout entier à sa réforme des chapitres R.-C., il méconnut le rôle des loges bleues, et nous allons voir un de ses disciples, le plus célèbre, bien qu'un des plus éloignés de l'œuvre du maître, Louis-Claude de Saint-Martin, aller plus loin dans cette voie, et, dès 1777, refuser de participer non seulement aux tenues des loges martinésistes où l'on ne pratiquait que les grades du porche ou maçonnerie symbolique, mais aussi, par exemple, aux travaux des loges de Versailles, pour des raisons spécieuses de pneumatologie, et de celles de Paris, parce qu'on y enseignait le magnétisme et l'alchimie.

» En effet, peu d'années après le départ de Martinès de Passy pour les Antilles (1772), une scission se produisit dans l'ordre qu'il avait si péniblement formé, certains disciples restant très attachés à tout ce que leur avait enseigné le Maître, tandis que d'autres, entraînés par l'exemple de Saint-Martin, abandonnaient la pratique active pour suivre la voie incomplète et passive du mysticisme. Ce changement de direction dans la vie de Saint-Martin pourrait nous surprendre si nous ne savions pas combien, durant les cinq années qu'il passa à la loge de Bordeaux, le disciple avait eu d'éloignement pour les opérations extérieures du Maître.

» Les résultats de la scission due à l'active propagande de Saint-Martin ne se firent pas attendre. Tout d'abord les loges du sud-ouest cessèrent leurs travaux. La propagande de Saint-Martin échoua bien près des loges de Paris et de Versailles, mais, lorsqu'en 1778 ces loges eurent vu leurs Frères de Lyon se tourner définitivement vers le rite templier de la Stricte Observance, et le Grand-Maître Willermoz prendre la succession du Grand-Maître provincial Pierre d'Aumont, successeur de Jacques Molay, avec le titre de Grand-Maître provincial d'Auvergne, elles songèrent à fusionner avec les loges Philalèthes qui, depuis 1773, travaillaient d'après les données de Martinès et de Swedenborg, et dans les chapitres secrets desquels n'était admis aucun officier du Grand-Orient. A cette époque, Saint-Martin commençait à être connu, grâce à la

récente apparition de son premier ouvrage : « Des erreurs et de la vérité ». Beaucoup crurent voir en lui un continuateur de l'œuvre de Martinès ; mais ce fut en vain que les loges dont nous venons de parler le prièrent de s'unir à elles pour l'achèvement de l'œuvre commune : au dernier appel qu'elles lui firent, en 1784, lors du convent que provoqua à Paris l'association des Philalèthes, Saint-Martin répondit par une lettre signifiant son refus de participer à leurs travaux. Dès lors, sa grande préoccupation est d'entrer en rapport avec les mystiques d'Italie, d'Angleterre ou de Russie ; il perd bientôt tout intérêt pour le mouvement du rite rectifié de Lyon, et on le voit se livrer à de véritables impatiences quand on lui parle de loges.

» Les événements qui suivirent ne firent qu'engager de plus en plus Saint-Martin dans la voie qu'il avait choisie. En 1788, celui qui devait devenir célèbre sous le nom de théosophe d'Amboise était allé à Strasbourg, et l'opinion la plus répandue est que ce fut à la fréquentation d'une de ses amies, M^{me} de Bœcklin, qu'il dut se tourner définitivement vers le mysticisme. L'exacte vérité fut qu'il y rencontra Rodolphe de Salzman, qui était, pour ainsi dire, le directeur spirituel de M^{me} de Bœcklin. Ami de Young Stilling, et en correspondance ou en relation avec les grands mystiques allemands de la seconde moitié du dix-huitième siècle, tels qu'Eckarhausen, Lavater, etc., Rodolphe de Salzman, bien que très ignoré, était un homme des plus remarquables, profondément versé dans la mystique des deux Testaments et dans celle des écrits de Jacob Bœhme, dont il avait reçu la clef. Ce fut cette clef qu'il transmit à son tour à Saint-Martin, et celui-ci crut avoir trouvé ce qu'il n'avait pas obtenu auprès de son ancien maître.

» Certes, l'enseignement de Salzman contribua beaucoup à doter la France d'un mystique remarquable, mais cet enseignement ne put ouvrir à Saint-Martin la doctrine de l'éminent théurge de Bordeaux. Aussi le voyons-nous, en 1793, à l'âge de cinquante ans, se consoler de poursuivre cette clef active, en pensant à l'avertissement de Martinès : que si, à soixante ans, il avait atteint le terme, il ne devait pas se plaindre. Déjà sa pensée revenait en arrière, vers cette école de Bordeaux où s'étaient écoulés cinq ans de sa jeunesse et dont il avait abandonné trop légèrement les travaux. Il avouera dans une de ses lettres au baron de Liebisdorf (11 juillet 1796) « que M. Pasqually avait la clef active de ce que notre cher Bœhme expose

dans ses théories, mais qu'il ne nous croyait pas en état de porter encore ces hautes vérités ». Sa correspondance nous porte à croire qu'avant sa mort, survenue à Aulnay en 1803, il était bien revenu sur les critiques inconsidérées des travaux de son maître. Mais il était trop tard. Le disciple avait tué l'initiateur dans son œuvre. Le Martinésisme avait vécu.

» Après la mort de Martinès de Pasqually, en 1774, l'Ordre, victime de la faiblesse de quelques-uns, et malheureusement aussi de l'ambition de quelques autres, avait décliné rapidement. Les compromissions de Willermoz hâtèrent sa ruine. La plupart des frères se replacèrent sous leurs anciennes obédiences. Ainsi firent ceux de l'Orient de La Rochelle, dont la patente constitutive n'est pas ratifiée au delà de 1776. En 1788, les loges de Paris disparaissaient ; les riches archives qui avaient excité la jalousie de Cagliostro, vendues à l'encan lors de la mort du marquis Savalette de Langes, échurent à deux frères dévoués, puis à M. Destigny, qui les transmit, en 1868, à M. Villaréal, aux bons soins duquel nous devons de les avoir conservées. Depuis longtemps les frères de Lyon avaient failli à leur tâche. Leur rite rectifié, qui n'était rien moins que le Martinésisme, surtout après son second remaniement, vit les directoires de ses trois provinces s'éteindre successivement : le Directoire de Bourgogne fut dissout dès le 26 janvier 1810, faute de membres ; l'année suivante les autres fusionnaient avec le Grand-Orient, qui avait toujours refusé de les reconnaître.

» Nous ne nous sommes étendus sur les particularités de la vie de Saint-Martin que pour montrer que c'est bien à tort que les historiens mal informés attribuèrent au théosophe d'Amboise la succession du théurge de Bordeaux, et que d'autres, encore plus mal documentés, en ont fait le fondateur d'un Ordre du Martinisme. Saint-Martin ne fonda jamais aucun ordre ; il n'eut jamais cette prétention, et le nom de *Martinistes* désigne simplement ceux qui avaient adopté une manière de voir conforme à la sienne, tendant plutôt à s'affranchir du dogmatisme rituelique des loges et à le rejeter comme inutile. C'est bien là l'opinion de Jacques Matter, le célèbre historiographe de Saint-Martin.

» Jacques Matter était le petit-fils de Rodolphe deSalzmann ; c'est ainsi qu'il se trouva en possession des principaux documents relatifs au Martinésisme et aux Martinistes, et nul ne fut placé mieux que lui pour relater les principaux événements qui signalèrent leur existence. D'autre part, il fut en relation

avec M. Chauvin, un des derniers amis de Fabre d'Olivet, et l'exécuteur testamentaire de Joseph Gilbert, qui, lui-même, fut l'unique héritier de tous les manuscrits du théosophe d'Amboise.

» Aujourd'hui c'est entre les mains de M. Matter, le fils de l'historien, que se trouve la presque totalité de ces importants papiers, dont le « *Traité de la Réintégration des Etres* » est un des plus intéressants et des plus remarquables, comme contenant la substance de la doctrine traditionnelle, sans aucune adjonction ni soustraction, de Martinès de Pasqually, et que le possesseur nous a très gracieusement autorisés à publier. Ce traité, qui fut écrit à Bordeaux dans le courant de l'année 1770, manque aux archives capitrales de Metz. Celles de la V. de Libourne n'en contiennent que les passages essentiels. Ces passages, assez mal écrits et d'ailleurs remplis de coupures, sont répartis entre les diverses instructions des rituels, de telle sorte qu'il eût été assez difficile de reconstituer l'ouvrage de Martinès de Pasqually. Nous ne saurions donc trop remercier ici M. Matter de son obligeante communication.

» Dans la suite paraîtront, en leur temps, d'autres pièces non moins importantes, et qui jetteront une nouvelle lumière sur les choses et les hommes de cette époque.

» UN CHEVALIER DE LA ROSE CROISSANTE. »

On voit que l'auteur de cette préface, M. René Philipon, nie que Saint-Martin soit le successeur de Martinès de Pasqually et qu'il ait fondé un Ordre du Martinisme. Si les assertions de M. Philipon sont vraies, l'Ordre actuel dit Martiniste aurait usurpé un titre qui ne lui appartiendrait pas.

M. Papus (D^r Gérard Encausse), président du Suprême Conseil de l'Ordre Martiniste, vient de publier une brochure, intitulée : *Martinésisme, Willermosisme, Martinisme et Franc-Maçonnerie* (1), où il répond aux attaques dont l'Ordre Martiniste a été l'objet de divers côtés, notamment à celles de M. Philipon.

Nous nous bornerons à opposer aux dires de ce dernier ceux de M. Papus. Nous n'avons pas en main les élé-

(1) Une brochure pet. in-8, Chamuel, éditeur.

ments nécessaires pour prendre part à ces débats et pour trancher définitivement le différend. On le pourra sans doute lorsque M. Papus aura publié les volumes qu'il annonce sur Saint-Martin et sur Willermoz et M. Philipon les pièces dont il parle à la fin de sa préface. En attendant, voyons ce que dit M. Papus d'abord sur Martines de Pasqually, puis sur Saint-Martin et enfin sur l'Ordre Martiniste.

Pasqually, assure M. Papus, est un « initié de Swedenborg, un de ceux auxquels l'Invisible prêta particulièrement son assistance incessante », « un homme doué de grandes facultés de réalisation sur tous les plans » : Pasqually reçut l'initiation du Maître à Londres et il fut chargé de la répandre en France.

« C'est grâce aux lettres mêmes de Martines » que M. Papus a « pu fixer l'orthographe exacte de son nom, estropié jusque-là par les critiques (1) ; c'est encore grâce aux archives » qu'il possède, « grâce à l'appui incessant de l'invisible », qu'il pourra « montrer que Martines n'a jamais eu l'idée de ramener la franc-maçonnerie à des « principes essentiels » qu'il a toujours méprisés, en bon illuminé qu'il était. Martines a passé la moitié de sa vie à combattre les néfastes effets de la propagande sans foi de ces pédants des loges, de ces pseudo-vénérables qui, abandonnant la voie à eux fixée par les *Supérieurs inconnus*, ont voulu se faire pôles dans l'Univers et remplacer l'action du Christ par la leur et les conseils de l'Invisible, par les résultats des scrutins émanés de la multitude (2). »

Martines considère « la Franc-Maçonnerie comme une école d'instruction élémentaire et inférieure ». Il fait dire à son « Maître Coën » : « *J'ai été reçu maître Coën en passant du triangle aux cercles. Ce qui veut*

(1) *Martines de Pasqually*, par Papus, p. 6. — On remarquera que M. Philipon écrit *Martines*, avec un accent, et M. Papus *Martines* sans accent.

(2) Tout ce qui est entre guillemets, sauf indication contraire, est extrait de la brochure de M. Papus. Nous n'indiquons pas les pages pour ne pas multiplier les renvois. Du reste, il est ou ne peut plus facile de retrouver les passages cités.

dire, en traduisant les symboles : « J'ai été reçu maître illuminé en passant de la Franc-Maçonnerie à la pratique de l'Illuminisme. »

« Le Martinésisme recruta ses disciples, soit par action directe, comme ce fut le cas pour Claude de Saint-Martin, soit, bien plus généralement, parmi les hommes déjà titulaires de hauts grades maçonniques. »

Martines les « sélectionnait avec le plus grand soin ». Il « ne conférait les grades qu'à une réelle aristocratie de l'intelligence. Enfin il admettait à l'initiation les femmes au même titre que les hommes et sous les mêmes garanties. »

Martines donna aux grades martinésistes les noms des grades du rite Swedenborgien, ainsi que permet de le constater sa lettre du 16 juin 1760. On peut d'ailleurs, à ce sujet, voir ce que dit Ragon dans son *Orthodoxie maçonnique* (p. 149) et Reghellini (1), cité par ce dernier dans ce même ouvrage (p. 257). « Il serait donc juste de dire *Swedenborgisme adapté* au lieu de Martinésisme. »

Passons à Saint-Martin.

M. Philipon appuie ses dires sur M. Matter. Or, voici ce que dit M. Papus, sur ce dernier :

« Sa correspondance d'initié (ils'agit de celle de Saint-Martin), adressée à son collègue Willermoz, montre quelles erreurs de fait ont commises les critiques et, en particulier, M. Matter. Il est vrai qu'on ne pouvait pas tirer mieux des documents actuellement connus, surtout quand on ne possède aucune lumière sur les clefs que donne l'Illuminisme à ce sujet. »

Saint-Martin s'était-il séparé de Pasqually autant que semble le dire M. Philipon ? Ce passage, emprunté à une lettre adressée à Kirchberger (2) et publiée par

(1) *Reghellini* : « Swedenborg a donné l'idée à *Martinez Pascalis* (sic) de son rite des *Elus Coëns*, qui se rapporte à la théosophie biblique et chrétienne, et qui est assez répandu en Allemagne et dans les villes les plus considérables. »

(2) M. Philipon cite justement une partie d'une phrase de cette lettre dans sa préface.

M. Papus dans sa brochure, tendrait à indiquer le contraire :

« Il résulte de tout ceci que c'est un excellent mariage » à faire que celui de notre première école (celle de Passy) et de notre ami B... (Bœhme). C'est à quoi je travaille ; et je vous avoue franchement que je trouve les deux époux si bien partagés l'un et l'autre que je ne trouve rien de plus accompli : ainsi prenons-en ce que nous pourrons, je vous aiderai de tout mon pouvoir. »

Relativement à l'attitude de Saint-Martin envers la Franc-Maçonnerie, M. Papus écrit :

« Certains maçons, pour lesquels un ruban tient lieu d'érudition, se sont figuré que Claude de Saint-Martin professait pour son maître et pour son œuvre le même détachement que pour les loges inférieures. C'est là une erreur dérivée de la confusion de l'illuminisme avec la Maçonnerie. Pour montrer à quelles naïves erreurs peuvent en arriver ceux qui portent des jugements sans documents sérieux, nous allons faire un extrait de la correspondance inédite de Saint-Martin, relatif à cette question :

« Je prie (notre f.) de présenter et de faire admettre ma démission de ma place dans l'ordre intérieur, et de vouloir bien me faire rayer de tous les registres et listes maçonniques où j'ai pu être inscrit depuis 1785 ; mes occupations ne me permettant pas de suivre désormais cette carrière, je ne le fatiguerai pas par un plus ample détail des raisons qui me déterminent. Il sait bien qu'en ôtant mon nom de dessus les registres il ne se fera aucun tort, puisque je ne lui suis bon à rien ; il sait d'ailleurs que mon esprit n'y a jamais été inscrit ; or ce n'est pas être liés que de ne l'être qu'en figure. Nous le serons toujours, je l'espère, comme cohens, nous le serons même par l'initiation (1)... »

» Cet extrait est instructif à plusieurs égards.

(1) Lettre inédite de Claude de Saint-Martin à Willermoz, adressée de Strasbourg le 4 juillet 1790 (Archives du Suprême Conseil Martiniste) (N. de M. Papus).

» Tout d'abord il nous montre que Saint-Martin ne fut inscrit sur un registre maçonnique qu'à dater de 1785 (1), et que c'est seulement en 1790 qu'il se sépara de son milieu.

» Ainsi que tous les Illuminés français, il avait refusé de prendre part à la réunion organisée par les Philalèthes et qui ouvrit le 15 février 1785. Non seulement les Illuminés français, mais encore Mesmer, délégué d'un centre d'Illuminisme allemand, et tous les membres du Rite Ecossais Philosophique refusèrent de prendre part à cette réunion, où Cagliostro fut mis en demeure de prouver ses affirmations. »

Contrairement à ce que M. Philipon laisse entendre, Saint-Martin se serait occupé activement, à ce qu'assure M. Papus, « d'hermétisme pratique et un peu d'alchimie. Il avait à Lyon un laboratoire organisé à cet effet ».

On a vu aussi que M. Philipon nie que Saint-Martin ait fondé un ordre. Ce n'est pas l'avis de M. Papus ni celui de Ragon :

« Ayant à partir au loin, écrit M. Papus, Claude de Saint-Martin était obligé de faire certaines réformes dans le Martinésisme. Aussi les auteurs classiques de la Franc-Maçonnerie ont-ils donné le nom du grand réalisateur à son adaptation et désignent-ils sous le nom de *Martinisme* le mouvement issu de Claude de Saint-Martin. Il est bien amusant de voir certains critiques, que nous nous abstenons de qualifier, s'efforcer de faire croire que Saint-Martin ne fonda jamais aucun ordre. Il faut vraiment croire les lecteurs bien mal informés pour oser soutenir naïvement une telle absurdité. C'est l'ordre de Saint-Martin qui, ayant pénétré en Russie sous le règne de la Grande Catherine, obtint un tel succès qu'une pièce fut jouée à la cour, entièrement consacrée au Martinisme qu'on cherchait à ridiculiser. C'est à l'ordre de Saint-Martin que se rattachent les initiations individuelles rapportées dans les mémoires de la baronne d'Oberkierch ; enfin

(1) D'après M. Philipon, Saint-Martin aurait été maçon, ainsi qu'on a pu le voir, déjà en 1777.

l'auteur classique de la Franc-Maçonnerie, le positiviste Ragon, qui n'est cependant pas tendre pour les rites d'Illuminés, décrit, pages 167 et 168 de son *Orthodoxie maçonnique* les changements opérés par Saint-Martin pour constituer le Martinisme (1). »

Je crois intéressant — quoique ne se rapportant pas expressément au sujet de la discussion — de donner, d'après M. Papus, l'origine de ce pseudonyme : *le Philosophe Inconnu*, dont Saint-Martin aimait à signer ses ouvrages.

« Il résulte formellement des documents actuellement placés sous la garde du *Suprême Conseil Martiniste* et venant directement de Willermoz que les séances, réservées aux membres pouvant justifier de leur titre d'illuminés, étaient consacrées à la prière collective et aux opérations qui permettaient la communication directe avec l'Invisible. Nous possédons tous les détails concernant le mode de cette communication ; mais ils doivent être exclusivement réservés au Comité directeur du Suprême Conseil. Ce que nous devons révéler et ce qui jettera une grande lumière sur beaucoup de points, c'est que les initiés nommaient l'être invisible qui se communiquait le *Philosophe Inconnu* ; que c'est lui qui a donné, en partie, le livre « des Erreurs et de la Vérité », et que Claude de Saint-Martin n'a pris pour lui seul ce pseudonyme que plus tard et par ordre. Nous donnons les preuves de cette affirmation dans notre volume sur Saint-Martin. »

Sur le caractère de l'œuvre de Willermoz, M. Papus et M. René Philipon ne sont pas non plus d'accord. Ce dernier dit que les compromissions de Willermoz hâterent la ruine de l'Ordre fondé par Pasqually. Bien différente est l'opinion de M. Papus :

« C'est à tort, dit-il, qu'on a cru que Willermoz avait

(1) Le rite de Saint-Martin qui comprenait dix grades « a été réduit, affirme Ragon, à sept grades, dans le régime ayant pour titre : *Eccossisme réformé de Saint-Martin*, répandu en Allemagne et en Prusse » (J. B.)

abandonné les idées de ses maîtres ; c'était mal connaître son caractère élevé. Toujours, jusqu'à sa mort, il a voulu établir la Maçonnerie sur des bases solides en lui donnant comme but la pratique de la vertu pour ses membres et de la charité envers les autres ; mais il a toujours tendu à faire des loges et des chapitres un centre de sélection pour les groupes d'Illuminés. La première partie de son œuvre était patente, la seconde occulte ; c'est pourquoi les personnes peu informées peuvent voir Willermoz autrement que sous son véritable caractère.

» Après la tourmente révolutionnaire, après que son frère eut été guillotiné avec tous ses initiés et que lui-même eut échappé par miracle au même sort, c'est encore lui qui restitue en France la Franc-Maçonnerie spiritualiste, grâce aux rituels qu'il avait pu sauver du désastre. »

« C'est Willermoz, dit ailleurs encore M. Papus, qui, seul, après la Révolution, continua l'œuvre de son initiateur, en amalgamant le rite des Elus Cohens avec l'Illuminisme du baron de Hundt pour former le *Rite éclectique*.

» Certains grades de ce rite étaient purement martinistes, ainsi que nous l'apprend l'organisation instituée à Lyon (1). »

L'Ordre Martiniste ne disparut pas avec Saint-Martin et Willermoz. On trouve trace du Martinisme à Paris en 1818.

L'Initiation de mars publie justement, datées de cette année-là, deux lettres d'un martiniste qui signe Aléthé, adressées au chevalier Arson. Dans la première de ces lettres, ce martiniste met en garde le chevalier Arson contre H. W. (2) et il lui recommande la lecture d'un ouvrage de Saint-Martin : *Des Erreurs et de la Vérité* (3).

(1) *Martinez de Pasqually*, ouv. déjà cité, p. 210.

(2) Les initiales H. W. désignent sans aucun doute Hœné Wronski.

(3) Ces deux lettres sont extraites d'un ouvrage du chevalier Arson : *Appel à l'Humanité*.

« Le curieux extrait suivant montre », en outre, « que Balzac avait appris presque sûrement, en séance d'initiation, la filiation réelle de l'Ordre Martiniste.

« La théologie mystique embrassait l'ensemble des » *révélations* divines et l'explication des mystères. Cette » branche de l'ancienne théologie est secrètement restée » en honneur parmi nous. Jacob Bœhm, Swedenborg, » Martines Pasqualis, Saint-Martin, Molinos, M^{mes} Guyon, » Bourignou et Krudeuer, la grande secte des Extatiques, celle des Illuminés, ont, à diverses époques, dignement conservé les doctrines de cette science, dont » le but a quelque chose d'effrayant et de gigantesque (1). »

Le Martinisme actuel d'ailleurs se rattache à Saint-Martin par Henri Delaage, petit-fils du ministre Chaptal, initié lui-même par le Philosophe Inconnu (2).

« Quelques mois avant sa mort, écrit M. Papus, Delaage voulut donner à un autre la graine qui lui avait été confiée et dont il ne pensait pouvoir tirer aucun fruit. Pauvre dépôt, constitué par deux lettres et quelques points, résumé de cette doctrine de l'initiation et de la trinité qui avait illuminé tous les ouvrages de Delaage. Mais l'Invisible était là, et c'est lui-même qui se chargea de rattacher les ouvrages à leur réelle origine et de permettre à Delaage de confier sa graine à une terre où elle pourrait se développer.

» Les premières initiations personnelles, sans autre rituel que cette transmission orale des deux lettres et des points, eurent lieu de 1884 à 1885, rue Rochechouart. De là, elles furent transportées rue de Strasbourg, où les premiers groupes virent le jour. La première loge se tint rue Pigalle, où Arthur Arnould fut initié et commença ainsi la voie qui devait l'écarter définitivement du matérialisme. La loge fut ensuite transportée dans un appar-

(1) Balzac : *Les Proscrits*, cit., par M. Papus dans sa brochure.

(2) Voir, dans la brochure de M. Papus, la lettre que M. Camille Flammarion lui a adressée sur ce sujet.

tement de la rue de la Tour-d'Auvergne, où les tenues d'initiation furent fréquentes et fructueuses au point de vue intellectuel. Les cahiers virent le jour (1887-1890); et c'est alors que Stanislas de Guaita prononça son beau discours initiatique. A partir de ce moment, les progrès sont très rapides.

» Le groupe ésotérique, la librairie du Merveilleux, si bien créée et dirigée par un licencié en droit, membre fondateur de la loge, Lucien Chamuel, virent successivement le jour et, en 1891, le Suprême Conseil de l'Ordre Martiniste était constitué avec un local réservé aux tenues et aux initiations, 29, rue de Trévise, puis rue Bleue, et enfin rue de Savoie. »

Le Martinisme actuel est une adaptation des réalisations de Saint-Martin et de Willermoz.

« De même que Martines avait adapté, dit M. Papus, le Swedenborgisme au milieu dans lequel il devait agir, de même que Saint-Martin et Willermoz avaient aussi créé les adaptations indispensables, de même le Martinisme contemporain a dû s'adapter à son milieu et à son époque, mais en conservant à l'Ordre son caractère traditionnel et son esprit primitif.

» L'adaptation a surtout consisté à unir-étroitement l'œuvre de Saint-Martin à celle de Willermoz. Ainsi les initiateurs libres, créant directement d'autres initiateurs, et développant l'Ordre par l'action individuelle, caractérisaient trop l'œuvre de Saint-Martin pour ne pas être intégralement conservés.

» Mais les groupes d'initiés et d'initiateurs régis par un centre unique et constitués hiérarchiquement caractérisaient aussi le Willermosisme et devaient être l'objet d'une attention particulière.

» Voilà pourquoi le Martinisme contemporain constitua, à côté des initiateurs libres, son Suprême Conseil assisté de ses Délégués généraux, de ses Délégués spéciaux, et administrant des loges et des groupes répandus actuellement dans toute l'Europe et dans les deux Amériques.

» Ne demandant à ses membres ni cotisations, ni droits d'entrée dans l'Ordre, n'exigeant non plus aucun tribut régulier de ses loges au Suprême Conseil, le Martinisme est resté fidèle à son esprit et à ses origines, en faisant de la pauvreté matérielle sa première règle.

» Par là, il a pu éviter toutes ces irritantes questions d'argent qui ont causé tant de désastres dans certains rites maçonniques contemporains; par là, aussi, il a pu demander à ses membres un travail intellectuel soutenu, créer des écoles, distribuant leurs grades exclusivement à l'examen et ouvrant leurs portes à tous, à condition de justifier d'une richesse intellectuelle ou morale quelconque, et renvoyant ailleurs les oisifs et les pédants qui pensaient arriver à quelque chose avec de l'argent. Le Martinisme ignore les radiations pour non-paiement de cotisations, il ignore le tronc de la veuve, et ses chefs seuls sont appelés à justifier leur titre en participant, suivant leur grade, au développement général de l'Ordre (1). »

JACQUES BRIEU.



(1) Outre ce qui a été analysé ou cité, touchant le Martinésisme, le Martinisme et le Willermosisme, la brochure de M. Papus contient une défense du Martinisme contre les attaques des cléricaux et des matérialistes, un résumé très succinct de l'histoire de la Franc-Maçonnerie en France du milieu du siècle dernier à nos jours, l'explication des grades du *Pile de perfection* et de l'*Ecossisme* et un appel aux Francs-Maçons, les adjurant de revenir à leurs traditions primitives.